

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Réseau ferré de France

**Décision du 15 septembre 2009 portant délégation de signature de la directrice  
du foncier et de l'immobilier aux directeurs en cas d'absence ou d'empêchement**

NOR : DEVT1001965S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice du foncier et de l'immobilier de Réseau ferré de France,  
Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public Réseau ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire ;  
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;  
Vu la décision du 2 janvier 2008 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;  
Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2008 portant création de la direction foncière et immobilière ;  
Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2008 portant délégation de pouvoirs du président au directeur du foncier et de l'immobilier ;  
Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2008 portant nomination de Mme Anne FLORETTE en qualité de directrice du foncier et de l'immobilier,

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FLORETTE, directrice du foncier et de l'immobilier, délégation est donnée à :

- Mme Nathalie DARMENDRAIL, directeur du service valorisation et cession ;
- M. Michel RIPOLL, directeur du service gestion des actifs ;
- M. Sébastien ROULOT, directeur du service aménagement ;
- Mme Delphine ROUSSELIER, responsable de la coordination métiers réseau ;
- M. Gilles SCHNEBELEN, directeur du service support et pilotage, pour signer tous actes et documents mentionnés dans la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2008 portant délégation de pouvoirs du président au directeur du foncier et de l'immobilier.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 15 septembre 2009.

*La directrice du foncier et de l'immobilier  
de Réseau ferré de France,*

A. FLORETTE